

Déposé le : 15 sept '16

N° de dépôt : CAN- 020

Secrétaire : 

Bureau de la mairesse d'arrondissement

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
Téléphone : 514 328 4000 p. 5570
Télécopieur : 514 328 5577

Le 25 août 2016

Monsieur Pierre Reid,
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pêrade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Attention des membres de la commission

**Objet : Changements proposés par la commission de la représentation
électorale du Québec sur son territoire**

Membres de la commission,

À titre de mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, je suis très préoccupée par les modifications proposées relativement à la délimitation du comté de Crémazie, touchant la partie ouest de notre territoire. Je crois sincèrement que ces modifications auraient des répercussions négatives pour Montréal-Nord.

La population de l'arrondissement de Montréal-Nord atteint près de 85 000 citoyens et nous avons la préoccupation d'assurer des services de qualité à chacun d'entre eux. Nous sommes choqués d'avoir la collaboration de deux députés provinciaux sur notre territoire qui nous appuient dans les nombreux défis de revitalisation de notre collectivité et dans de multiples dossiers avec le Gouvernement du Québec.

Je dois vous rappeler que depuis plusieurs années, la population nord-montréalaise est représentée au provincial par deux députés, alors que depuis 1972, on retrouvait les comtés de Bourassa et sauvé. Lors de la réforme de la carte électorale, au début des années 2000, il y a eu la création du comté Bourassa-Sauvé et c'est à ce moment qu'une partie de Montréal-Nord, de l'ex-circonscription électorale de Bourassa, a été cédée au comté de Crémazie. Je considère qu'il y a déjà eu passablement de modifications de la carte sur le territoire nord-montréalais et que le nombre d'électeurs actuels dans le comté Crémazie ne justifie en aucun cas une nouvelle modification de la part de la commission. Nous savons tous qu'il y a sur ce territoire 46 596 électeurs par rapport à une moyenne de 48 100 électeurs par comté au Québec. Alors, pourquoi procéder à un tel changement?

Bien qu'il soit vrai que la proposition de délimitation de la carte électorale pour la limite Est de la circonscription de Crémazie répond à certains critères de délimitation des territoires dont celle de l'arrondissement de Montréal-Nord, il n'en demeure pas moins que les autres critères d'ordre démographique et sociologique font en sorte qu'il soit préférable que ces électeurs fassent toujours partie de la circonscription de Crémazie. Citons notamment l'article 15 de la Loi électorale qui précise que les circonscriptions doivent également représenter des communautés naturelles.

Fort de mon expérience terrain, je peux vous affirmer que la population nord-montréalaise et ses élus ont toujours bien vécus avec cette formidable représentativité provinciale sur le territoire. À mes yeux, mais surtout pour l'ensemble de mes concitoyens, nous y voyons une plus-value d'avoir deux députés à l'écoute de nos besoins pour refaire notre image à la suite des malheureux événements de 2008. Le travail est bien amorcé et la présence de nos deux députées à nos côtés serait une démonstration de la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des besoins de la population.

De plus, étant en territoire urbanisé et faisant partie de la Ville de Montréal, nos citoyens ne voient aucune barrière territoriale alors qu'une bonne partie de la population nord-montréalaise de l'ouest de mon arrondissement fréquente assidûment plusieurs clubs sociaux de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, qui se trouve dans le comté limitrophe de Crémazie. Soyez assurés que nous vivons très bien avec cette belle complicité.

Membres de la Commission, voilà les quelques raisons qui soutiennent mon argumentaire. Pour Montréal-Nord et ses citoyens, le statu quo demeure la meilleure option en ce qui a trait aux délimitations de la circonscription de Crémazie.

Je suis convaincue que plusieurs autres personnes de notre communauté viendront corroborer ma vision des choses et témoigner de leur appui à ma prise de position.

Recevez, chers membres de la Commission, mes respectueuses salutations.

La mairesse d'arrondissement,



Christine Black

C.c : Députée de Crémazie, Marie Montpetit